

WIFI/GPS provoque douleurs digestives, troubles de concentration. On note enfin, une aggravation de l'allergie cutanée depuis 2020.

Chez monsieur GILLE : à partir d'octobre 2020, acouphènes bilatéraux à type de sifflements, plus intenses à droite, continus le jour et la nuit, céphalées occipitales ou frontales, insomnies quotidiennes. Depuis 2023, monsieur GILLE indique présenter « confusion, douleurs osseuses des membres inférieurs » lors d'exposition au WIFI/Bluetooth à plus de deux téléphones portables à proximité de lui.

Sur Cartoradio, l'ANFR indique une exposition ne dépassant 0.2 Volt/mètre dans cette zone d'habitation, un mesurage réalisé par monsieur David Bruno, travailleur indépendant, société Expert Ondes, aurait trouvé des niveaux d'exposition entre 0.2 et 3 volts/mètre suivant les zones de mesure au sein de l'exploitation agricole (120 ha).

A noter, sur cartoradio :

- la présence d'une Antenne de l'opérateur FREE à partir de février 2022, à 150 mètres du domicile.
- la présence d'une antenne de l'opérateur FREE à partir de novembre 2022 (4G) sur une parcelle agricole de 32 hectares, suivant les dires de madame et monsieur GILLE, avec des béliers et des brebis rendus stériles à partir de 2023. Le déplacement des béliers sur un autre site en Normandie sur suggestion de la « Cellule départementale Agriculture en difficulté » en 2023, les auraient à nouveau rendus féconds.
- Monsieur Gille indique sur ses animaux à partir de 2021, auraient présenté une chute de fécondité ; en 2022, des cancers touchant des brebis, agneaux, moutons mais qu'à ce jour il n'y a pas eu de prélèvement biologique l'attestant.
- Des corrections « géobiologiques » auraient permis d'enrayer une partie des troubles : mise en place de tuyau en cuivre dans le sol ; suppression les électrificateurs de clôture sur secteur (actuellement autonomes sur batterie avec panneau solaire), disjoncteur général de la ferme coupé 24h/24h et la nuit au domicile.

Madame et monsieur GILLE confirment ce jour que leurs symptômes sont très nettement atténués en « zone blanche », par exemple sur la ferme du Lieu-dit LAVAUD, commune de la Chapelle Taillefert, qui montre des niveaux d'exposition à 0.06 V/m. Depuis l'installation de cage de Faraday dans la chambre à coucher, les troubles du sommeil ont disparu. Les symptômes semblent aussi atténués par prise de compléments alimentaires.

Au total, l'ensemble des éléments ici décrits plaide pour un diagnostic d'hypersensibilité idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques ou électrohypersensibilité au sens de la définition de l'OMS et de l'ANSES dans son expertise de mars 2018. Les mesures d'éviction peuvent améliorer la symptomatologie. L'examen neurologique conduit ce jour est strictement normal et cette symptomatologie ne relève pas d'une origine psychiatrique au vu des éléments recueillis à ce stade. L'ensemble de la symptomatologie peut conduire à une situation de handicap, voire d'invalidité. À ce stade nous n'émettons pas de demande particulière auprès de la MSA et/ou de la MDPH, en cas d'aggravation merci de bien vouloir aider madame GILLE à entamer ces démarches.

Références bibliographiques

1° **Avis et Rapport de l'Anses** relatif à l'expertise sur l'hypersensibilité électromagnétique (EHS) ou intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques (IEI-CEM) ; avis et rapport d'Expertise Collective du 13 mars 2018, 382 pages.